

Prestations à régler à la sortie

Prestations obligatoires

FORFAIT JOURNALIER

(Participation financière aux frais d'hébergement et d'entretien)

23 € / jour

PARTICIPATION AUX FRAIS D'HOSPITALISATION

(Dans certains cas uniquement, pour les actes médicaux supérieurs ou égaux à 120 €)

32 € / séjour

Prestations supplémentaires

	Ambulatoire	Hospitalisation	SMR	
CHAMBRE PARTICULIÈRE	CHAMBRE SEULE Tarif de base par jour de présence *	55 €	100 €	100 €
	TÉLÉVISION Tarif de base par jour	TV comprise	8 €	8 €
	Tarif par jour, au delà de 14 jours d'hospitalisation	/	6 €	6 €
	TÉLÉPHONE * Mise à disposition d'une ligne téléphonique	/	Un numéro de téléphone vous est remis. Le coût des communications est facturé en fonction de votre consommation.	
CHAMBRE DOUBLE	CHAMBRE Tarif de base par jour	/	/	/
	TÉLÉVISION Tarif par jour	/	8 €	8 €
	Tarif par jour, au-delà de 14 jours d'hospitalisation	/	6 €	6 €
	Casque audio individuel		3 €	3 €
TÉLÉPHONE * Mise à disposition d'une ligne téléphonique		Un numéro de téléphone vous est remis. Le coût des communications est facturé en fonction de votre consommation.		
ACCOMPAGNANT	ACCOMPAGNANT (Nuitée, petit déjeuner compris)	/	40 €	40 €
	REPAS ACCOMPAGNANT (Repas chaud complet)	/	15 €	15 €

*En application du décret 2019-719 du 08 Juillet 2019.